

Zeitschrift: Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = la revue spécialisée des sages-femmes
Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband
Band: 121 (2023)
Heft: 11

Artikel: Protection de l'enfant : le rôle clé des professionnel*le*s
Autor: Djarbri-Vanhooydonck, Stéphanie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1049775>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Protection de l'enfant: le rôle clé des professionnel·le·s

Protection de l'enfance Suisse est une fondation indépendante de droit privé, active dans l'ensemble de la Suisse. Elle a réédité en 2020 des recommandations pour les professionnel·le·s de la santé, du social et de la petite enfance. Stéphanie Djabri-Vanhooydonck, collaboratrice scientifique et co-responsable de programme, en restitue ici les grandes lignes.

TEXTE:
STÉPHANIE
DJABRI-
VANHOY-
DONCK

Tout enfant a droit à la protection, à la dignité et à un développement sain (intérêt supérieur, bien ou encore bien-être de l'enfant). Dans cet objectif, les parents/responsables légaux ont un devoir d'éducation et d'assistance; les professionnel·le·s peuvent les soutenir dans ce sens.

Contextes de la violence

La négligence ainsi que la violence psychique, physique ou sexuelle envers les enfants peuvent entraîner de graves dysfonctionnements en lien avec leur développement et conscience d'eux-mêmes¹ et représentent

une mise en danger du bien-être de l'enfant, tout comme le fait d'être témoin de violence domestique. Surmenage, stress, épuisement, propres schémas éducatifs, trouble psychique ou dépendances peuvent causer de la violence. Le degré de mise en danger dépend de divers facteurs tels que l'âge, le stade de développement de l'enfant, le type de relation avec l'auteur·e de la violence, le type, la durée et la gravité de la maltraitance, l'accès aux facteurs de protection ou le moment de la détection.²

En 2022 encore, les très jeunes enfants étaient particulièrement souvent victimes de maltraitance: près de 1/5 de tous les signalements des cliniques pédiatriques

¹ Les conséquences à court terme peuvent être entre autres: troubles anxieux, dépression, troubles de l'alimentation et du sommeil, comportement délinquant. Celles à long terme: traumatisme, addictions, autres troubles (de la personnalité, dissociatifs, sexuels, dans les relations sociales).

² Hauri, A., Iseli, D., Zingaro, M. (2022). Schule und Kinderschutz. Handbuch für Schule und Schulsozialarbeit. Berner Fachhochschule. Bern: Haupt Verlag, pp. 28-29.

Dans la petite enfance, cette détection est d'autant plus importante que les nourrissons et les très jeunes enfants sont rapidement en danger vital compte tenu de leur plus grande vulnérabilité.

suisse concernaient les enfants jusqu'à une année et près de 45 % de tous les enfants détectés avaient moins de six ans.³ Les professionnel-le-s qui travaillent régulièrement avec les enfants, les adolescent-e-s et leurs familles ont donc un rôle clé à jouer pour détecter les mises en danger du bien-être de l'enfant à un stade précoce ainsi que pour les écarter de manière appropriée dans le cadre de leur activité professionnelle. Dans la petite enfance,

cette détection est d'autant plus importante que les nourrissons et les très jeunes enfants sont rapidement en danger vital compte tenu de leur plus grande vulnérabilité et dépendance envers les personnes qui s'en occupent.

En cas de suspicion de mise en danger de l'enfant, il est crucial d'observer attentivement et d'agir de manière appropriée, la démarche adoptée étant essentielle. Souvent, elle détermine si l'enfant obtient à temps la protection et les parents le soutien nécessaires. Concrètement, cela signifie trois grandes étapes d'actions, détaillées ci-dessous.

Pour repérer les premiers signes d'une mise en danger ainsi que les facteurs de protection et de risque de l'enfant et de sa famille, les niveaux d'observation suivants⁴ sont, entre autres, pertinents:

- Enfant: humeur, comportement exploratoire, autorégulation, développement.
- Interaction entre l'enfant et la personne qui s'en occupe: singularités, accordage.
- Personne qui s'occupe de l'enfant: comportement éducatif, attention.
- Conditions de vie: logement et prise en charge.

³ Malheureusement, la crainte que le nombre de situations de maltraitance non détectées soit particulièrement élevé, en particulier chez les plus jeunes enfants, se confirme.



Pédiatrie Suisse (2023)
Statistique nationale de la
protection de l'enfance 2022.
www.paediatricschweiz.ch

1. Identifier premiers signes et facteurs de risque / de protection
Ceci implique d'acquérir des connaissances spécifiques en protection de l'enfant, car on ne reconnaît que ce que l'on connaît.

⁴ Brunner, S. (2020). Détection précoce de la violence envers les enfants en bas âge. Guide à l'usage des professionnel-le-s de la petite enfance. Berne: Protection de l'enfance Suisse, pp. 27-37. www.kinderschutz.ch (voir l'encart ci-dessous)



Guides de détection et d'intervention précoces



Protection de l'enfance Suisse a édité une série de brochures s'adressant aux professionnel-le-s de la santé, du social et de la petite enfance, comprenant des informations détaillées (notamment épidémiologie, premiers signes, facteurs de risque et de protection, aspects juridiques, démarche à adopter en cas de suspicion de mise en danger du bien-être de l'enfant, etc.) et des recommandations concrètes. A commander en

version imprimée ou à télécharger gratuitement sur le site internet de Protection de l'enfance Suisse.



Brunner, S. (2020). Détection précoce de la violence envers les enfants en bas âge. Guide à l'usage des professionnel-le-s de la petite enfance. Berne: Protection de l'enfance Suisse. www.kinderschutz.ch



Lips, U. et al. (2020). Maltraitance infantile - Protection de l'enfance. Guide de détection précoce et de conduite à tenir en cabinet médical. www.kinderschutz.ch

En cas de suspicion, garder son calme; éviter précipitation et activisme. Faire la distinction entre sentiments, observations, déclarations et hypothèses, et les consigner par écrit.

2. Effectuer une première appréciation du risque

La première appréciation de la situation étant essentielle, elle ne doit jamais être réalisée seul·e, mais toujours dans une collaboration interdisciplinaire⁵ et selon le principe du contrôle multiple afin de confirmer ou d'infirmer une suspicion. Pour ce faire, utiliser des outils d'appréciation et d'aide à la décision existants⁶.

3. Agir de manière appropriée

Il est recommandé de:

- Clarifier la coordination de la situation (responsabilités, rôles et tâches) au sein de la collaboration afin qu'aucun enfant ne passe entre les mailles du filet.

⁵ Collègues, spécialistes internes en protection de l'enfance, direction, anonymement auprès des services spécialisés extérieurs.

⁶ Par exemple, Guides de Protection de l'enfance Suisse: www.kinderschutz.ch (voir aussi encart p. 23)

- En cas d'incertitudes sur les plans professionnel ou personnel, s'adresser à tout moment aux services spécialisés⁷ pour un échange anonyme et pour relayer les situations si nécessaire.

Un signalement n'est pas une dénonciation ou une plainte pénale, mais aide à identifier les besoins en soutien.

- Respecter les droits de l'enfant tout au long de la démarche: toujours placer l'enfant et ses besoins au centre des préoccupations. Discuter la suite des démarches de manière transparente avec les parents / responsables légaux, les impliquer dans la recherche de solutions pour autant que cela serve l'intérêt supérieur de l'enfant; les conseiller et les accompagner avec tact et doigté.
- La protection des données est une protection de la personnalité: les situations ne peuvent être relayées entre professionnel·le·s qu'avec le consentement des parents/responsables légaux ou de manière anonyme. Seules exceptions: mises en danger du bien-être de l'enfant (cf. secret professionnel ci-dessous).
- Depuis 2019, les professionnel·le·s tel·le·s que les sages-femmes, tenu·e·s au secret professionnel en vertu de l'article 321 du Code Pénal, ont le droit de signaler un enfant en danger conformément à l'article 314c du Code Civil sans levée préalable du secret professionnel s'ils·si elles ne sont (plus) en mesure de remédier à la situation dans le cadre de leur activité professionnelle pour écarter une mise en danger supposée ou avérée du bien-être de l'enfant⁸. Un signalement n'est pas une dénonciation ou une plainte pénale, mais aide à identi-

fier les besoins en soutien⁹.

Rôle clé des sages-femmes

En tant que professionnel·le·s, les sages-femmes ont un rôle clé à jouer dans la détection précoce des mises en danger du bien-être de l'enfant et pour y remédier. Par leur observation attentive, elles apportent une contribution essentielle à la protection des enfants en Suisse. ◉

Texte traduit de l'allemand par l'auteure.

⁸ Droits et obligations d'aviser: www.kokes.ch



⁹ Avec un signalement en cas de suspicion de mise en danger d'un enfant, l'APEA est chargée de vérifier si un tel risque existe. Elle clarifie la situation de l'enfant et de sa famille et, si nécessaire, prend les mesures appropriées pour apporter le meilleur soutien possible. Pour les professionnel·le·s, il est conseillé d'expliquer le motif d'un signalement à la famille ou au moins de l'en informer. Seules exceptions: les graves mises en danger du bien-être de l'enfant (par exemple, maltraitance, viol), où il est important d'appeler sans tarder la police, l'APEA ou le médecin d'urgence pour qu'une aide immédiate soit apportée. En dehors des heures d'ouverture, il est possible d'appeler les services de piquet.



Formation continue

Dans le cadre de la formation continue de la Fédération suisse des sages-femmes, Protection de l'enfance suisse assurera une session de formation consacrée à la détection et à l'intervention précoces en cas de violence domestique avec enfants. Elle aura lieu le 17 mai, lors du Congrès suisse des sages-femmes des 16 et 17 mai 2024 à Baden.



Informations et inscriptions à venir sur www.e-log.ch

AUTEURE



Stéphanie Djabri-Vanhooydonck, collaboratrice scientifique et co-responsable du programme «facteurs de protection et qualité en protection de l'enfance» à Protection de l'enfance Suisse. www.kinderschutz.ch, stephanie.djabri-vanhooydonck@protectionenfance.ch

⁷ Entre autres les consultant·e·s et infirmier·ère·s petite enfance, les groupes et services de protection de l'enfance, les services de conseil aux victimes ou directement auprès des Autorités de protection de l'enfance et de l'adulte (APEA).

Créditée de
1 point Log
sans label

Academia Maia

La série de mini-formations locales pour sages-femmes

Nutricia se distingue par son esprit pionnier. Nous jouissons d'une expérience longue de plus de 100 ans dans le domaine de la nutrition infantile et médicale. En partenariat avec la Fédération suisse des sages-femmes (FSSF) nous avons lancé l'offre **Academia Maia**: en l'espace d'une heure, nos experts couvrent un thème défini sur l'alimentation des jeunes enfants chez vous sur place.

Prenez rendez-vous avec notre expert Nutricia pour une formation **certifiée** et **gratuite** sur les thèmes suivants:

Microbiote intestinal 1:

Influence du microbiote intestinal sur le développement et la santé de l'enfant

Cette formation fournit des informations importantes sur le microbiote intestinal de l'enfant en général et sur son influence sur le développement et la santé tout au long de la vie.

Microbiote intestinal 2:

Causes, manifestations et nouvelles approches de traitement

En s'appuyant sur la première partie, la promotion du microbiote intestinal est abordée, ainsi que les chances précoces d'une influence positive pendant la grossesse et la naissance jusqu'à la petite enfance.

Allergie aux protéines de lait de vache (APLV):

Causes, manifestations et nouvelles approches de traitement

Apprenez l'essentiel sur les causes, les manifestations et les nouvelles méthodes de traitement de l'allergie aux protéines de lait de vache (APLV).

Nous organisons aussi volontiers des formations
pour les groupes!



Demandez un rendez-vous
sans engagement
hebnews.ch/contact



NUTRICIA